



*Ministère
de la Communauté
française*

CIRCULAIRE N° 2473

22/09/2008

Objet :	Entreprises d'Entraînement Pédagogique
Circulaire :	Informative
Emetteur :	Ministre Christian DUPONT
Contact :	Messieurs André DELEUZE (02/227 33 92) et Didier LETURCQ (02/227.33.14)
Destinataires :	Enseignement secondaire qualifiant
Réseaux :	Tous
Documents à renvoyer :	Oui
Date limite d'envoi :	25.09.2008

- A Madame et Messieurs les Gouverneurs
- A Madame et Messieurs les Bourgmestres
- Aux Organes de représentation et de coordination ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement secondaire subventionnés;
- Aux Chefs d'établissements d'enseignement secondaire organisés ou subventionnés par la Communauté française

Pour information :

- Aux Organisations syndicales ;
- Aux Associations de Parents ;
- Aux membres des services d'Inspection de l'enseignement secondaire de la Communauté française.

OBJET : Entreprises d'Entraînement Pédagogique

Madame la Préfète, Monsieur le Préfet,
Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

L'Entreprise d'Entraînement Pédagogique (EEP) repose sur un principe simple et transposable directement dans des sections du qualifiant de l'enseignement secondaire au 3^e degré : il s'agit de la reproduction fidèle d'une véritable entreprise. L'EEP réalise toutes les fonctions des différents services, sauf la production : chaque élève occupe un poste de travail au service administratif, comptable ou commercial.

En fait, une classe crée une entreprise virtuelle et propose à d'autres entreprises virtuelles (dans l'établissement ou dans d'autres établissements scolaires) des relations commerciales : achats, ventes, correspondances, courrier électronique, foires et expositions des produits. Pour ce faire, la classe crée un bureau (une « classe bureau ») qui est ouvert chaque semaine : pendant les heures d'ouverture, les élèves de la classe effectuent toutes leurs opérations.

L'EEP existe depuis de nombreuses années et fait l'objet d'un réseau, qui comprend plus de 5800 entreprises dans le monde et est déjà très présent en Communauté flamande (plus de cent écoles secondaires organisent une EEP). Par contre, il est très peu représenté en Communauté française. La COFEP est la centrale belge des EEP depuis 1997, et est membre d'EUROPEN. La FUNOC (Formation pour l'UNiversité Ouverte de Charleroi) assure la formation des enseignants à la pratique des EEP.

Il faut préciser qu'en fonction des options qu'il organise, un établissement scolaire n'est pas tenu d'organiser tous les postes de travail. Le réseau EEP peut remplir les tâches non assumées par l'école.

Le réseau EEP met à la disposition des EEP un secrétariat social, un bureau comptable, un bureau fiscal, une banque, un service de transport et une organisation de foires (tout est virtuel, mais l'aide est concrète).

Pour des informations plus détaillées, je vous invite à consulter le site <http://cms.cofep.be>. Des renseignements complémentaires peuvent aussi vous être apportés par la FUNOC (Madame Pascale LAFONTAINE p.lafontaine@funoc.be).

Après consultation des responsables pédagogiques, je pense que cette démarche originale qui s'intègre dans la grille horaire existante, peut apporter "un plus" intéressant dans l'organisation des écoles, notamment pour mieux préparer les élèves à leur insertion dans le monde socioéconomique. L'EEP peut aussi renforcer la cohésion des équipes pédagogiques, permettre le travail interdisciplinaire et favoriser l'utilisation des langues étrangères, dans l'esprit de la pédagogie du projet. Je pense aussi que les EEP peuvent favoriser les contacts entre les écoles, leurs élèves et leurs enseignants.

C'est pourquoi, j'ai décidé de lancer le présent appel à projets qui vise à amplifier la mise en place d'EEP dans l'enseignement francophone.

Je vous invite donc à susciter la conception d'un projet EEP auprès de votre équipe pédagogique. Les projets qui me seront transmis seront soumis à l'avis de responsables pédagogiques et du responsable belge des EEP. Une dizaine d'établissements pilotes seront choisis. Mon Cabinet prendra en charge la cotisation annuelle pour 2009/2010 (1000 euros) et interviendra dans le budget nécessaire à l'aménagement du local EEP (classe bureau).

Les enseignants concernés seront formés entre janvier et mai 2009 par la FUNOC.

Mes collaborateurs, Messieurs André DELEUZE (02/227 33 92 ou andre.deleuze@cfwb.be) et Didier LETURCQ (02/227 33 14 ou didier.leturcq@cfwb.be) sont à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous remercie par avance de la large diffusion que vous voudrez bien accorder à la présente.

Le Ministre,

Christian DUPONT

DOSSIER DE CANDIDATURE

Renseignements généraux

Etablissement :

Adresse :

Adresse mail :

Téléphone :

Enseignant(s) responsable(s) :

Membre de la Direction responsable (courriel et téléphone) :

Avis motivé du Chef d'établissement :

Public cible : classe(s), section(s) concernée(s) et nombre d'élèves (à titre indicatif) :

Evaluation du taux d'utilisation du local EEP (h/semaine) :

Budget détaillé nécessaire à l'aménagement du local, aux frais de fonctionnement et au lancement de l'expérience :

Présentation détaillée de la motivation de l'équipe pédagogique (dont : personnes ressources, attributions et intentions pédagogiques) :

Dossier à renvoyer au Cabinet de Monsieur Christian DUPONT, Ministre en charge de l'enseignement obligatoire, à l'attention de Monsieur André DELEUZE, Place Surllet de Chokier, 15-17 1000 BRUXELLES

DATE LIMITE : 15/11/2008

